

**WILAYA DE BOUIRA
DAIRA DE AIN BESSEM
COMMUNE DE AIN BESSEM**

**CAHIER DES CHARGES
(OFFRE FINANCIERE)**

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 01 : Ligne AISSAT-OUED EL KHEMIS - OULED BRAHIM - OULED ZIANE SIDI YAHIA	09 kms
Lot 02 : Ligne SIDI SAADA - SIDI YAHIA	02 kms
Lot 03 : Ligne OULED SIDI SLIMANE - SIDI YAHIA	04 kms
Lot 04 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA - SOWATHIA -SIDI YAHIA	07 kms
Lot 05 : Ligne EL MOUATAA - SIDI YAHIA	03 kms
Lot 06 : Ligne ALHOUACHERIA - AIN BESSEM	04 kms
Lot 07 : Ligne ROUABIA - AIN BESSEM	06 kms
Lot 08 : Ligne AIN CHELLALA - AIN BESSEM	08 kms
Lot 09 : Ligne SIDI YAHIA- AIN BESSEM	18 kms
Lot 10 : Ligne OULED RABEH - EL MOUATAA	1.5 kms
Lot 11 : Ligne TRARFA- AIN BESSEM	04 kms
Lot 12 : Ligne OULED AMER- AIN BESSEM	03 kms
Lot 13 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA	03 kms
Lot 14 : Ligne EL MAICHIA - AIN BESSEM	03 kms
Lot 15 : Ligne VILAGE TOUHAMI MOHAMED - AIN BESSEM	04 kms

WILAYA DE BOUIRA
DAIRA d'AIN BESSEM
COMMUNE d'AIN BESSEM

Annexe IV

Lettre de Soumission

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : APC AIN BESSEM

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société:

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

/.....

Dénomination du groupement :

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:

Engage la société, sur la base de son offre

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

.....
.....
.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) à exécuter les

prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes)

.....
.....
.....
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant: Désignation des membres Nature des prestations Montant HT des prestations

.....
.....
.....
Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....ouvert auprès :

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire Lieu et date de signature Signature.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

-Cocher les cases correspondant à votre choix.

-Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.

-En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.

-En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.

-Pour chaque variante présenter une déclaration.

-Pour les prix en option présenter une seule déclaration.

-Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot n° 01 : Lot 01 : Ligne AISSAT-OUED EL KHEMIS - OULED BRAHIM - OULED ZIANE SIDI YAHIA 09 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 01 : Ligne AISSAT-OUED EL KHEMIS - OULED BRAHIM - OULED ZIANE SIDI YAHIA 09 kms 186 élèves = 186places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 01 : Ligne AISSAT-OUED EL KHEMIS - OULED BRAHIM - OULED ZIANE SIDI YAHIA 09 kms 186 élèves = 186 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB:prix unitaire/JOURS =nombre des élèves × prix unitaire de transpot par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 02 : Ligne SIDI SAADA – SIDI YAHIA 02 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 02 : Ligne SIDI SAADA – SIDI YAHIA 02 KMS 11 élèves = 11 places DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 02 : Ligne SIDI SAADA – SIDI YAHIA 02 KMS 11 élèves = 11places	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB:prix unitaire/JOURS =nombre des élèves × prix unitaire de transpot par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 03 : Ligne OULED SIDI SLIMANE - SIDI YAHIA 04 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 03 : Ligne OULED SIDI SLIMANE - SIDI YAHIA 04 kms 27 élèves = 27 places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 03 : Ligne OULED SIDI SLIMANE - SIDI YAHIA 04 kms 27 élèves = 27 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB:prix unitaire/JOURS =nombre des élèves × prix unitaire de transpot par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 04 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA - SOWATHIA -SIDI YAHIA 07 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 04 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA - SOWATHIA -SIDI YAHIA 07 kms 138 élèves = 138 places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 04 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA - SOWATHIA -SIDI YAHIA 07 kms 138élèves = 138 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB:prix unitaire/JOURS =nombre des élèves × prix unitaire de transpot par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot n° 05 : Ligne EL MOUATAA - SIDI YAHIA 03 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 05 : Ligne EL MOUATAA - SIDI YAHIA 03 kms 106 élèves = 106 places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 05 : Ligne EL MOUATAA - SIDI YAHIA 03 kms 106élèves = 106 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB: prix unitaire/JOURS = nombre des élèves × prix unitaire de transport par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot n° 06 : Ligne ALHOUACHERIA - AIN BESSEM 04 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 06 : Ligne ALHOUACHERIA - AIN BESSEM 04 kms 31 élèves = 31 places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 06 : Ligne ALHOUACHERIA - AIN BESSEM 04 kms 31 élèves = 31 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB:prix unitaire/JOURS =nombre des élèves × prix unitaire de transpot par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot n° 07 : Ligne ROUABIA - AIN BESSEM 06 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 07 : Ligne ROUABIA - AIN BESSEM 06 kms 402 élèves = 402 places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 07 : Ligne ROUABIA - AIN BESSEM 06 kms 402 élèves = 402 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB:prix unitaire/JOURS =nombre des élèves × prix unitaire de transpot par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot n° 08 : Ligne AIN CHELLALA - AIN BESSEM 08 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 08 : Ligne AIN CHELLALA - AIN BESSEM 08 kms 340 élèves = 340 places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 08 : Ligne AIN CHELLALA - AIN BESSEM 08 kms 340 élèves = 340 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB: prix unitaire/JOURS = nombre des élèves × prix unitaire de transport par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 09 : Ligne SIDI YAHIA - AIN BESSEM 18 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 09 : Ligne SIDI YAHIA - AIN BESSEM 18 kms 211 élèves = 211 places DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 09: Ligne SIDI YAHIA - AIN BESSEM 18 kms 211 élèves = 211 places	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB: prix unitaire/JOURS = nombre des élèves × prix unitaire de transport par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 10 : Ligne OULED RABEH - EL MOUATAA 1.5 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 10 : Ligne OULED RABEH - EL MOUATAA 1.5 kms 47 élèves = 47 places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 10 : Ligne OULED RABEH - EL MOUATAA 1.5 kms 47 élèves = 47 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB: prix unitaire/JOURS = nombre des élèves × prix unitaire de transport par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 11 : Ligne TRARFA- AIN BESSEM 04 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 11 : Ligne TRARFA- AIN BESSEM 04 kms 93 élèves = 93 places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J		PU EN HT	MONTANT	
			MI N	MAX		MI N	MAX
01	Lot 11 : Ligne TRARFA- AIN BESSEM 04 kms 93 élèves = 93 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	30 J	170 J			
					TOTAL HT		
					TVA 19%		
					TOTAL TTC		

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

MIN :

MAX :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB:prix unitaire/JOURS =nombre des élèves × prix unitaire de transpot par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot n° 12 : Ligne OULED AMER- AIN BESSEM 03 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 12 : Ligne OULED AMER- AIN BESSEM 03 kms 23 élèves = 23 places DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J	PU EN HT	MONTANT
01	Lot 12 : Ligne OULED AMER- AIN BESSEM 03 kms 23 élèves = 23 places	JOUR	65 J		
				TOTAL HT	
				TVA 19%	
				TOTAL TTC	

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB: prix unitaire/JOURS = nombre des élèves × prix unitaire de transport par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 13 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA 03 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 13 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA 03 KMS 17 élèves = 17places DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J	PU EN HT	MONTANT
01	Lot 13 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA 03 KMS 17 élèves = 17places	JOUR	65 J		
				TOTAL HT	
				TVA 19%	
				TOTAL TTC	

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB:prix unitaire/JOURS =nombre des élèves × prix unitaire de transpot par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 14 : Ligne EL MAICHIA - AIN BESSEM 03 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 14 : Ligne EL MAICHIA - AIN BESSEM 03 kms 52 élèves = 52 places DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J	PU EN HT	MONTANT
01	Lot 14 : Ligne EL MAICHIA - AIN BESSEM 03 kms 52 élèves = 52 places	JOUR	65 J		
				TOTAL HT	
				TVA 19%	
				TOTAL TTC	

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB: prix unitaire/JOURS = nombre des élèves × prix unitaire de transport par élève

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 15 : VILAGE TOUHAMI MOHAMED - AIN BESSEM 04 kms

N°	DESIGNATION	Prix unitaire (HT)/JOURS
01	Lot 15 : VILAGE TOUHAMI MOHAMED - AIN BESSEM 04 kms 60 élèves = 60 places (MAX 02 ROTATIONS) DA	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE/J	PU EN HT	MONTANT
01	Lot 15 : VILAGE TOUHAMI MOHAMED - AIN BESSEM 04 kms 60élèves = 60 places (MAX 02 ROTATIONS)	JOUR	65 J		
				TOTAL HT	
				TVA 19%	
				TOTAL TTC	

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE EN TTC :

LE SOUMISSIONNAIRE

NB:prix unitaire/JOURS =nombre des élèves × prix unitaire de transpot par élève

**WILAYA DE BOUIRA
DAIRA DE AIN BESSEM**

COMMUNE DE AIN BESSEM

CAHIER DES CHARGES
(OFFRE TECHNIQUE)

PROJET : TRANSPORT SCOLAIRE 2024

Lot 01 : Ligne AISSAT–OUED EL KHEMIS - OULED BRAHIM - OULED ZIANE SIDI YAHIA	09 kms
Lot 02 : Ligne SIDI SAADA - SIDI YAHIA	02 kms
Lot 03 : Ligne OULED SIDI SLIMANE - SIDI YAHIA	04 kms
Lot 04 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA - SOWATHIA -SIDI YAHIA	07 kms
Lot 05 : Ligne EL MOUATAA - SIDI YAHIA	03 kms
Lot 06 : Ligne ALHOUACHERIA - AIN BESSEM	04 kms
Lot 07 : Ligne ROUABIA - AIN BESSEM	06 kms
Lot 08 : Ligne AIN CHELLALA - AIN BESSEM	08 kms
Lot 09 : Ligne SIDI YAHIA- AIN BESSEM	18 kms
Lot 10 : Ligne OULED RABEH - EL MOUATAA	1.5 kms
Lot 11 : Ligne TRARFA- AIN BESSEM	04 kms
Lot 12 : Ligne OULED AMER- AIN BESSEM	03 kms
Lot 13 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA	03 kms
Lot 14 : Ligne EL MAICHIA - AIN BESSEM	03 kms
Lot 15 : Ligne VILAGE TOUHAMI MOHAMED - AIN BESSEM	04 kms

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BOUIRA
DAIRA d'AIN BESSEM
COMMUNE d'AIN BESSEM

Annexe III
Déclaration à souscrire

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

.....

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:.....

.....

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoin

ou Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

.. /.....

Dénomination du groupement :.....

.....

-Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :.....

.....

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:.....

.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....

.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ou Oui

Dans l'affirmative:

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

offre de base

variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :.....

.....

prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants)

.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:..... Adresse du siège social :

..... Forme juridique de la société :

..... Montant du capital social :

.....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société: Adresse du siège social :

..... Forme juridique de la société :

..... Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société: Adresse du siège social :

..... Forme juridique de la société :

..... Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités à la lettre de soumission prévue à l'annexe IV du présent arrêté, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature de l'offre par le soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....

6/décision du service contractant :

La présente offre est A.....le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

ARTICLE 01 :

Le présent cahier des charge pour objet de fixer les conditions d'exécution et de règlement de transports scolaire 2024 en lots sépare:

Lot 01 : Ligne AISSAT-OUED EL KHEMIS - OULED BRAHIM - OULED ZIANE SIDI YAHIA	09 kms
Lot 02 : Ligne SIDI SAADA - SIDI YAHIA	02 kms
Lot 03 : Ligne OULED SIDI SLIMANE - SIDI YAHIA	04 kms
Lot 04 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA - SOWATHIA -SIDI YAHIA	07 kms
Lot 05 : Ligne EL MOUATAA - SIDI YAHIA	03 kms
Lot 06 : Ligne ALHOUACHERIA - AIN BESSEM	04 kms
Lot 07 : Ligne ROUABIA - AIN BESSEM	06 kms
Lot 08 : Ligne AIN CHELLALA - AIN BESSEM	08 kms
Lot 09 : Ligne SIDI YAHIA- AIN BESSEM	18 kms
Lot 10 : Ligne OULED RABEH - EL MOUATAA	1.5 kms
Lot 11 : Ligne TRARFA- AIN BESSEM	04 kms
Lot 12 : Ligne OULED AMER- AIN BESSEM	03 kms
Lot 13 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA	03 kms
Lot 14 : Ligne EL MAICHIA - AIN BESSEM	03 kms
Lot 15 : Ligne VILAGE TOUHAMI MOHAMED - AIN BESSEM	04 kms

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION:

Le mode de passation arrêté est la consultation conformément à l'article 13-14et 24 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09 / 2015, portant réglementation des marches publiques, et des délégation du service public

ARTICLE 03 : VALIDITÉ DES OFFRES:

Le délai de validité de l'offre est fixé à 08 jours augmentée de 03 mois .

ARTICLE 04 : VALIDITE DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges n'est valable et définitif qu'après son visa par la commission communale des marchés et ce conformément à l'article 178 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09 / 2015, portant réglementation des marches publiques, et des délégation du service public

ARTICLE 05 : DATE DE DÉPÔT DES OFFRES:

La date de dépôt des offres est fixée au huitième (08 ème) jour calendaire à 14 h à compter de la date de signature de la consultation, cette date est tacitement reportée au 1^{er} jour ouvrable, le cas où cette date coïnciderait avec des jours fériés et jours de repos hebdomadaires (vendredi, samedi).

ARTICLE 06 : MODE DE RÈGLEMENT DES PRESTATION

Le présent cahier des charges est à l'unité, c'est-à-dire que le règlement des prestations est effectué en appliquant le bordereau des prix unitaires au nombre de jours réellement exécutés.

ARTICLE 07 : MANTANT DE L' OFFRE

Lot 01 : Ligne AISSAT-OUED EL KHEMIS - OULED BRAHIM - OULED ZIANE SIDI YAHIA DA
Lot 02 : Ligne SIDI SAADA - SIDI YAHIA DA
Lot 03 : Ligne OULED SIDI SLIMANE - SIDI YAHIA DA
Lot 04 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA - SOWATHIA -SIDI YAHIA DA
Lot 05 : Ligne EL MOUATAA - SIDI YAHIA DA
Lot 06 : Ligne ALHOUACHERIA - AIN BESSEM DA
Lot 07 : Ligne ROUABIA - AIN BESSEM DA
Lot 08 : Ligne AIN CHELLALA - AIN BESSEM DA
Lot 09 : Ligne SIDI YAHIA- AIN BESSEM DA
Lot 10 : Ligne OULED RABEH - EL MOUATAA DA
Lot 11: Ligne TRARFA- AIN BESSEM DA
Lot 12 : Ligne OULED AMER- AIN BESSEM DA
Lot 13 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA DA
Lot 14 : Ligne EL MAICHIA - AIN BESSEM DA
Lot 15 : Ligne VILAGE TOUHAMI MOHAMED - AIN BESSEM DA

ARTICLE 08 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime nantissement du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09 / 2015, portant réglementation des marches publiques, et des délégation du service public (art 145et 146), sont désignés:

* Comme fonctionnaire, compétent pour fournir les renseignements prévus à l'article 145-146 du décret sus visée :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE COMMUNAL DE AIN BESSEM

* Comme comptable chargé des paiements :

MONSIEUR LE TRÉSORIER INTER COMMUNAL DE AIN BESSEM.

ARTICLE 09 : DOMICILIATION BANCAIRE DE L'ENTREPRISE

La commune se libérera des sommes dues en faisant donner crédit au compte bancaire N°
Agence :, ouvert au nom de

ARTICLE 10 : AVENANT

L'avenant peut être établi conformément aux articles 135-136-137-138-139 et 195 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09 / 2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégation du service public.

ARTICLE 11 : PÉNALITÉ DE RETARD

En cas où le transporteur ne serait pas transporter dans le délai prévu au présent cahier des charges voir article 18 et sans qu'il n'y ait besoin d'une mise en demeure préalable, il sera applicable sur le montant total des sommes dues au fournisseur une pénalité par jour de retard.

Le montant de la pénalité est fixé en applicable de la formule suivante:

$$P = \frac{M \times D}{5} \times P$$

M -P= PÉNALITÉ JOURNALIÈRE
----- -M=MONTANT DU MARCHÉ
5 X D - D=DELAIS D'EXÉCUTION EN JOUR CALENDRAIRE

En aucun cas, le montant des pénalités ne dépassera 10% du montant du marché augmenté, le cas échéant du montant des avenants.

ARTICLE 12 : CONDITION DE RÉSILIATION

En cas d'inexécution total ou partielle par l'entreprise de l'une de ses obligations, la commune se réserve le droit de résilier le tout ou une partie des fournitures aux torts exclusif de l'entreprise (articles 149-150-151 et 152, code des marchés publics).

ARTICLE 13 : CLAUSE DE VARIATION DE PRIX

Les prix du présent contrat sont fermes non révisables et non actualisables, conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 14 : CAUTION DE BONNE EXECUTION

Conformément aux articles 130 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le partenaire cocontractant est exonéré de caution de bonne exécution

ARTICLE 15: DIFINITION DES PRIX

Le prix unitaire du présent cahier des charges comprenant sans restriction ni réserve les dépenses de toute sorte aura à effectuer pour l'exécution de la prestation de service, ainsi que les taxes et impôts compris sauf la TVA est calculé à part.

ARTICLE 16 : DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai de la prestation de service est fixé à une année qui commence à compter de la notification de l'ordre de service (ODS) et qui ne peut aller au delà du 31/12/2024.

ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES - DELAI DE CONSTATATION ET DELAI DE MANDATEMENT_.

Délai de constatation : Conformément à l'article 121 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09 / 2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégation du service public, les délais ouverts au service contractant pour procéder aux constatations ouvrant droit au paiement sont fixés à quinze (15) jours à partir de la demande du partenaire cocontractant, appuyée des justifications nécessaires.

Délai de mandatement : Conformément à l'article 122 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09 / 2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégation du service public, il est prévu un délai de mandatement des acomptes ou de solde dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la situation ou de la facture dûment constatée.

Intérêts moratoires : Les intérêts moratoires seront appliqués conformément à l'article 122 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09 / 2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégation du service public.

Le défaut de mandatement dans le délai ci-dessus fait courir de plein droit sans autre formalité, au bénéfice du partenaire cocontractant des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme jusqu'au quinzième (15^{ème}) jour inclus suivant la date du mandatement de l'acompte. Toutefois, dans le cas où le mandatement est effectué après les délais de quinze (15) jours fixé à l'alinéa précédent, et que les intérêts moratoires n'ont pas été mandatés en même temps que l'acompte et que la date du mandatement n'ait pas été communiquée au partenaire cocontractant, les intérêts moratoires sont dus jusqu'à ce que les fonds soit mis à la disposition du partenaire cocontractant.

Le défaut de mandatement de tout ou partie des intérêts moratoires, lors du mandatement de l'acompte entraîne une majoration de deux 02% du montant de ces intérêts par mois de retard auquel s'applique le pourcentage est calculé par mois entier décompté de quantième à quantième.

***Le calcul des intérêts moratoires se fait selon la formule suivante : $I = M \times T \times N / 360$**

I : intérêts moratoires

M : montant de la situation en hors taxes

T : taux d'intérêt bancaire à court terme

N : nombre de jours de retard

360 : année commerciale (12 x 30j)

ARTICLE 18: REGLEMENT DES LITIGES

les litiges nés à l'occasion de l'exécution du marché seront réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment l'article 153 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09 / 2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégation du service public. Faute ce solution à l'amiable, le tribunal administratif de Bouira est désigner pour arbitré le litige de deux parties

ARTICLE 19 : TEXTES ET REFERENCES APPLICABLE AUX CAHIERS DES CHARGES

Le présent cahier des charges est soumis aux dispositions :

- Du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09 / 2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégation du service public

- L'ordonnance N°95/07 du 25/01/1995 relative aux assurances
- L'ordonnance 75/58 du 26/09/1975 modifiée portant code civil notamment ses articles 554 à 556
- L'ordonnance N°03-03 du juillet 2003 relative à la **concurrence**
- La loi N° 04-08 du 14 Aout 2004, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales .
- La loi N° 04-02 du 20 juin 2004, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales .
- La loi N° 06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.
- L'entreprise est soumise aux lois et règlements en vigueur.
- Décret exécutif n°15/171 du 23/06/2015 relative au transport scolaire .

IL est précisé en outre que toutes clauses insérées dans un document auquel se réfère le présent cahier des charges et qui seraient contraires aux dispositions des textes, sus indiquées ne seront considérées comme nulles et de nul effet.

Le soumissionnaire

Fait àle :.....
(Nom, prénom, qualité et cachet du signataire)

Lu et accepté

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
GENERALES (C.C.A.G)**

ARTICLE / 01 :

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les conditions d'exploitation de transport scolaire 2024 pour la commune d'ain bessem en lots séparés.

ARTICLE / 02 :

Le conducteur de transport scolaire est tenu de faciliter, aux agents de contrôle habilités, l'exercice de leurs missions conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

ARTICLE / 03 :

L'exploitant de transport scolaire doit conserver, à bord du véhicule de transport en exploitation les originaux des documents, ci-après.

- le permis de conduire de la catégorie D, en cours de validité.
- la carte d'immatriculation du véhicule de transport scolaire (carte grise).
- le procès-verbal de contrôle technique automobile du véhicule de transport scolaire, en cours de validité.
- la décision portant autorisation d'exploitation d'un service régulier de transport scolaire.
- le contrat de police d'assurance en cours de validité.

ARTICLE / 04 :

L'exploitant de transport scolaire est tenu de se soumettre aux règles d'hygiène telles qu'édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

ARTICLE / 05 :

Le véhicule de transport scolaire doit :

- être en bon état et immatriculé à la catégorie « 4 ».
- porter à l'avant et à l'arrière de façon apparente la d.au moins vingt (20) cm de « مدرسي نقل » mention hauteur, cette inscription devra être visible aussi bien de nuit que de jour.
- disposer sur les côtés latéraux, sur une surface de soixante (60) centimètres de longueur et de quarante (40) centimètres de largeur, les indications suivantes : le nom et le prénom ou la raison sociale de l'exploitant, l'adresse ou le siège social de l'exploitant et le numéro d'inscription au registre des transporteurs publics de personnes.
- être peint d'une couleur jaune pour le véhicule qui n'assure que l'exploitation du transport scolaire.

ARTICLE / 06 :

Le véhicule utilisé pour le transport scolaire doit être doté en matériel nécessaire suivant :

- une boîte de soins de première urgence comportant une paire de ciseaux, un garrot, une boîte de bétadine ou d'éosine, une boîte d'eau oxygénée 10 volumes, une boîte de compresses stérilisées, une boîte de bandes à gaz, une paire de gants stérilisés et un rouleau de sparadrap.
- un extincteur en état de fonctionnement.
- un triangle de pré-signalisation.

ARTICLE / 07 :

L'exploitant de transport scolaire est tenu de soumettre son véhicule au contrôle technique périodique dans les formes et conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

ARTICLE / 08 :

L'exploitant de transport scolaire est tenu de conclure un contrat de police d'assurance conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE / 09 :

L'exploitant de transport scolaire est tenu de déclarer son personnel de bord à la direction des transports de wilaya territorialement compétente, dès son recrutement et le doter de badges. Le badge doit comporter les noms, prénoms, groupe sanguin, les fonctions et les photos du personnel de bord ainsi que le nom et le prénom ou la raison sociale de l'employeur.

ARTICLE / 10 :

L'exploitant de transport scolaire est tenu, en cas d'interruption du parcours pour cause de panne, incident ou accident, d'assurer le transport des élèves vers l'établissement scolaire ou le point de débarquement par un autre véhicule.

ARTICLE / 11 :

L'exploitant de transport scolaire est tenu , en cas d'immobilisation de son véhicule , de procéder à son remplacement par un véhicule de réserve .

ARTICLE / 12 :

Toute suspension de l'activité non déclarée et pour une durée cumulée , d'un (1) mois, entraîne le retrait de l'autorisation d'exploitation.

ARTICLE / 13 :

L'exploitant de transport scolaire doit respecter les horaires et les points d'arrêt .

ARTICLE / 14 :

L'usage des moyens audio et audiovisuels est interdit à bord du moyen de transport scolaire par le conducteur.

ARTICLE / 15 :

L'original de l'autorisation d'exploitation doit être restitué au directeur des transports de wilaya territorialement compétent , à la fin de sa période de validité ou lorsque la personne physique ou morale est radiée du registre des transporteurs publics de personnes .

ARTICLE / 16 :

Le conducteur de transport scolaire doit : Utiliser impérativement les feux de détresse à l'arrêt du véhicule de transport scolaire lors de la montée ou de la descente des élèves .

ARTICLE / 17 :

Aucune violence verbale ou corporelle n'est tolérée à l'encontre des élèves.

ARTICLE / 18 :

L'exploitant du transport scolaire est tenu de veiller à ce que son personnel de bord soit vêtu , pendant l'exercice du service scolaire , d'une tenue vestimentaire décente (chemise, pantalon et souliers) .

ARTICLE / 19 :

L'accès de l'élève scolarisé au véhicule de transport scolaire est soumis à la présentation d'une carte de transport scolaire en cours de validité , délivrée par l'établissement d'éducation et d'enseignement dont il relève .

La carte de transport scolaire comporte ce qui suit : nom , prénom , adresse , photo et groupe sanguin .

ARTICLE / 20 :

Le non-respect des dispositions du présent cahier des charges, est sanctionné conformément à la législation et à la réglementation en vigueur .

ARTICLE / 21 :

L'exploitant de transport scolaire atteste avoir lu et accepté les dispositions du présent cahier des charges . (Signature de l'exploitant de transport scolaire Article) .

Le soumissionnaire

Fait à : _____ **le** _____

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 01 INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRE

Dans le présent cahier des charges, les termes « soumission » et « offre » et leur dérivés sont synonymes et le terme « jour » désigne un jour calendaire.

ARTICLE 01 : QUALIFICATION DES DES SOUMISSIONNAIRES .

Est autorisé à soumissionner pour la prestation susmentionnés toute prestation de service de statut public ou privé résident sur le territoire algérien disposant de :

1) Registre de commerce transports de voyageurs

Il s'avère à cet effet nécessaire de joindre une copie du registre de commerce précisant la constitution ou le statut juridique, le lieu d'enregistrement, le principal lieu d'activité et éventuellement une procuration écrite du signataire de la soumission, pour engager le soumissionnaire.

2) Un extrait de rôles en cours de validité

3) Numéro d'immatriculation fiscale de l'entreprise.

Toutes les pièces précitées devront être jointes conformément à l'avis de consultation.

ARTICLE 02 : CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION .

Chaque soumissionnaire est tenu de présenter deux (02) offres :

1. Une offre technique

2. Une offre financière

3. Une offre candidature

qui seront remises dans deux (03) enveloppes séparées portant les trois (03) offres suscitées et introduites dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme et portant la mention :transport scolaire 2024 , commune de ain bessem à ne pas ouvrir– et adressées à **COMMUNALE DE AIN BESSEM**

Le soumissionnaire supporte tous les frais liés à la préparation et au dépôt de sa soumission, la commune n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quelque soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'consultations.

A) CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

- Déclaration à souscrire

- Registre de commerce (copie légalisée)

- Casier judiciaire moins de 03 mois

- Un extrait de rôle apuré moins de 03 mois

- Carte d'immatriculation fiscale (copie légalisée) + contrat d'assurances.

B): CONTENU DE L'OFFRE FINANCIER

1. La soumission

2. devis quantitatif et estimatif.

3. bordereau des prix unitaires

C): CONTENU DE L'OFFRE CANDIDATEURE

-la déclaratuon candidature

- Déclaration de probité

-les statuts pour les sociétés

-les documents relatifs aux pouvoir habilitant les personnes à engager l'entreprise

-tout document permettant dévaluer les capacités des candidats des soumissionnaires ou le cas échéant des sous traitants

a/capacités professionnelles certificat de qualificatio et de classification agrément et certificat de qualité le cas échéant

b/ capacités financières moyens financiers justifiés par les bilans des trois dernières années (2018-2019-2020)et les références bancaires

c/capacités techniques moyens humains et matériels et références professionnelles

ARTICLE 03 - VERIFICATION DES CAPACITES DES SOUMISSIONNAIRES

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de vérifier, par n'importe quel moyen, les informations données par le soumissionnaire. Toute inexactitude dans les informations données entraine automatiquement le rejet de l'offre.

La visite des entreprises et leur matériel peuvent constituer un moyen de vérification.

ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .

Les documents de la consultation comprennent les documents cités ci-après en tenant compte de tout additif publié conformément à l'article 10 du présent cahier des charges.

- les présentes instructions aux soumissionnaires.
- la soumission
- la déclaration à souscrire
- le bordereau des prix et détails quantitatif et estimatif de chaque action constituant le lot objet de la soumission élaborée.

Le soumissionnaire devra examiner toutes les instructions, conditions et spécifications définies dans le présent cahier des charges .Il assumera les risques de défauts des prestation de service des renseignements exigés ou de présentation d'une offre non conforme à tout égards, aux exigences des documents constitutifs de la soumission Ces carences peuvent entraîner le rejet de l'offre.

ARTICLE 05: ECLAIRCISSEMENTS APPORTES AUX OFFRES DES SOUMISSIONNAIRES .

La commune peut, à tout moment avant la date de dépôt des offres , et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou à une réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire , modifier le dossier consultation affectation

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du dossier de consultation sera notifié par écrit télex ou télégramme à tous les soumissionnaires qui auront retirés les documents de consultation et leur sera opposable. Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leur offre, la commune a la faculté de reculer la date de dépôt des offres.

ARTICLE 06 : VALIDITES DES OFFRES .

La période de validité des offres rt de 03 mois + délais de préparation des offres . Une offre valable pour une durée plus courte devra être écartée par la commune comme non conforme aux dispositions du dossier d'consultations.

Dans des circonstances exceptionnelles, la commune peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité .La demande et la réponse qui lui seront faites, le seront par écrit (par télex, lettre ou fax).Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre ni sera autorisé à le faire.

ARTICLE 07- FORME ET SIGNATURE DES OFFRES

L'offre composée des instructions aux soumissionnaires et des cahiers de prescriptions spéciales, seront signés par le soumissionnaire ou par une personne dûment mandaté. Ce mandatement, fera l'objet d'une procuration écrite accompagnant l'offre. Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés et non modifiés, seront paraphés par le signataire.

L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire, auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

ARTICLE 07: VERIFICATION DES CAPACITES DES SOUMISSIONNAIRES .

Avant de préparer son offre le soumissionnaire devra étudier attentivement le présent dossier consultation notamment le CPS et se faire une idée claire de la nature et de l'ampleur des travaux à exécuter.

ARTICLE 09 : DATE DE DÉPÔT DES OFFRES .

La date de dépôt des offres est fixée conformément aux indications de l'avis de consultation. Toute offre reçue par la commune après l'expiration du délai de dépôt des offres fixé par ce dernier sera écartée et / ou renvoyée au soumissionnaire.

ARTICLE 11 : OUVERTURE DES PLIS .

L'ouverture des plis (offre technique et financière) se fera en séance publique le dernier jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14 h00, à l'adresse suivante : **COMMUNE D'AIN BESSEM**

La procédure d'ouverture des plis se déroule en une seule phase

* Ouverture des plis techniques et financière

Lors de l'ouverture des plis techniques, le président de la commission annoncera : le nom de soumissionnaire, les autres informations que le Maître de l'ouvrage considère comme utiles aux soumissionnaires.

Le Maître de l'ouvrage préparera séance tenante un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis techniques, et financière signé par tous les membres présents de la commission.

ARTICLE 11: ECLAIRCISSEMENTS APPORTES AUX OFFRES DES SOUMISSIONNAIRES.

- a) Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du contrat ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure, avant l'annonce de l'attribution du marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la commune dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- b) En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la commune a toute latitude pour demander au soumissionnaire des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissement et la réponse se feront par écrit, et aucun changement de prix ni aucun changement substantiel de l'offre ne seront demandés, offerts ou autorisés.
- c) Avant d'entamer l'évaluation détaillée des offres, la commune déterminera si chaque offre est substantiellement conforme aux conditions de l'appel d'offre. La commune peut écarter toute offre jugée non conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de consultations, et les soumissionnaires ne pourront y apporter des changements pour en corriger la non-conformité.
- d) Le maître de l'ouvrage vérifiera les calculs qui ont amené à déterminer le prix total de l'offre pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur arithmétique. Seuls les prix unitaires feront foi, s'il y a contradiction entre mots et chiffres, les montants en toutes lettres prévaudront. Si un soumissionnaire n'accepte pas une correction arithmétique son offre sera écartée.
- e) Seules les offres reconnues conformes pour l'essentiel aux conditions du dossier de l'appel d'offre seront évaluées et comparées pour déterminer quelle est l'offre la plus performante.
- f) La commune se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier de l'appel d'offre ne doivent pas être pris en considération lors l'évaluation des offres.

ARTICLE 12 : L' ATTRIBUTION DU CONTRAT .

La commune se propose d'attribuer le contrat au soumissionnaire retenu dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de l'appel d'offre, à condition que le soumissionnaire soit en outre qualifié pour exécuter le contrat de façon satisfaisante .

Toutefois, la commune se réserve le droit de rejeter toute offre ou toutes les offres et d'annuler consultation et de ce fait, n'encourt aucune responsabilité vis à vis des soumissionnaires. La commune n'est pas tenu d'informer les soumissionnaires des raisons de l'annulation de leurs offres.

ANNEXE 02 / CRITERES DE CHOIX

01 / OFFRE TECHNIQUE :

L'Offre technique est évaluée à 40 points.

a) moyens matériels: (20 point)

Année de mise en service : - 05 ans : 20 points

+ 05 ans : 10 points

b) l'ancienneté dans secteur : (20 point)

04 point sur chaque année (max 20 points)

Remarques :

- a) Tout soumissionnaire qui aura obtenu une note inférieure à 20 points sera éliminé.
- b) Toute offre technique ne répondant pas aux exigences du cahier de charges sera éliminée.
- c) Toute soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots doit être retenu pour un ou plusieurs lots et l'évaluation si fait est part lot
- d) Toute moyen de transport ne répond pas aux exigences fixer dans l'offre financier sera éliminée
- E) Toute soumissionnaire n' a pas propriété des bus (refuse chaque bus loué) sera éliminée

02 / OFFRE FINANCIERE :

Après vérification et correction des erreurs les offres financières seront classés par ordre croissant.

Choix du soumissionnaire : l'offre retenue est la moins disant

FAIT àLe.....

LE SOUMISSIONNAIRE

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUIRA

DAIRA D'AIN BESSEM

COMMUNE D'AIN BESSEM

DOSSIER DE CONDIDATEURE

CAHIER DES CHARGES

PROJET : *TRANSPORT SCOLAIRE 2024*

Lot 01 : Ligne AISSAT-OUED EL KHEMIS - OULED BRAHIM - OULED ZIANE SIDI YAHIA	09 kms
Lot 02 : Ligne SIDI SAADA - SIDI YAHIA	02 kms
Lot 03 : Ligne OULED SIDI SLIMANE - SIDI YAHIA	04 kms
Lot 04 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA - SOWATHIA -SIDI YAHIA	07 kms
Lot 05 : Ligne EL MOUATAA - SIDI YAHIA	03 kms
Lot 06 : Ligne ALHOUACHERIA - AIN BESSEM	04 kms
Lot 07 : Ligne ROUABIA - AIN BESSEM	06 kms
Lot 08 : Ligne AIN CHELLALA - AIN BESSEM	08 kms
Lot 09 : Ligne SIDI YAHIA- AIN BESSEM	18 kms
Lot 10 : Ligne OULED RABEH - EL MOUATAA	1.5 kms
Lot 11 : Ligne TRARFA- AIN BESSEM	04 kms
Lot 12 : Ligne OULED AMER- AIN BESSEM	03 kms
Lot 13 : Ligne EL DJEMAA - CHABOUBIA	03 kms
Lot 14 : Ligne EL MAICHIA - AIN BESSEM	03 kms
Lot 15 : Ligne VILAGE TOUHAMI MOHAMED - AIN BESSEM	04 kms

Annexe I
Déclaration de Probité

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant APC AIN BESSEM

2/Objet du marché public:.....
.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

-Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

....., agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :.....
.....

Adresse de la société:.....
.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :.....
.....

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

oui non

Dans l'affirmative :(préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement).

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, une déclaration suffit pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

Annexe II

Déclaration de Candidature

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : APC AIN BESSEM
.....
.....

2/Objet du marché public :.....
.....

3/Objet de la candidature:

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ou Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....
.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....
....., agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

4-1/ candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :.....
.....

Adresse de la société:.....
.....

Forme juridique de la société :.....
Montant du capital social :
.....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile):.....
.....

4-2/ Candidat ou soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Le groupement est Conjoint ou Solidaire

Nombre de membres dans le groupement (en chiffres et en lettres):.....
Nom du groupement :.....

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1-Dénomination de la société:.....

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :.....

La société est mandataire du groupement Non ou Oui

Les membres du groupement :

Signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement.

Donnent mandat à un membre du groupement, désigné en qualité de mandataire, conformément à la convention de groupement qui accompagne l'offre, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation de cessation d'activité ou qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Non ou Oui

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il:

-n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

-est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenir la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché public, sous le n°.....du....., délivré par.....

-détient le numéro d'identification fiscale suivant :....., délivré parle....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas des privilèges, des nantissements, des gages et/ou des hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non ou Oui

Dans l'affirmative :(préciser la nature de ces privilèges, nantissements, gages et/ou hypothèques et joindre à la présente déclaration copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente).

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non ou Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision).....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare avoir les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-;
-;
-;
-;
-;
-;
-;
-;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non ou Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

- la société a réalisé pendant(indiquer la période considérée) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) : , dont% sont en relation avec l'objet du marché public ou du lot (barrer la mention inutile).

-Le candidat ou soumissionnaire compte présenter dans son offre un sous-traitant :

Non ou Oui

Dans l'affirmative remplir le formulaire joint en annexe V du présent arrêté.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

Fait à Le :

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Mémoire technique

(Information à fournir par le soumissionnaire de l'offre)

D1 : Constitution ou statut juridique du soumissionnaire

(Joindre une copie).....

Lieu d'enregistrement.....

Principal lieu d'activité.....

D2: Liste du matériel et équipement indispensable a la réalisation des travaux et a mettre a la disposition du projet.

TYPE DU MATERIEL	MARQUE	Numéro d'immatriculation et Age

Le soumissionnaire Fait ale.....

Mémoire technique

(Information à fournir par le soumissionnaire de l'offre)

D1 : Constitution ou statut juridique du soumissionnaire

(Joindre une copie).....

Lieu d'enregistrement.....

Principal lieu d'activité.....

D2: Liste du matériel et équipement indispensable a la réalisation des travaux et a mettre a la disposition du projet.

TYPE DU MATERIEL	MARQUE	Numéro d'immatriculation et Age	Ou location

Le soumissionnaire Fait ale.....

D2 : Liste des travaux réalisés ou en cours de réalisation au cours des 05 dernières années

Projet	Nom du client	Type de travaux et période

01 : Liste du matériel et équipement indispensable a la réalisation des travaux et a mettre a la disposition du projet.

TYPE DU MATERIEL	MARQUE	Numéro d'immatriculation et Age	Du location

**Le soumissionnaire Fait ale.....
(Nom, Prénom, Qualité et cachet du signataire)**

04 : Qualification et expérience du personnel

Poste	diplôme	<i>Affiliation / CNAS/contrat avec la DAS ou l'ANEM</i>
--------------	----------------	--

--	--	--

Le soumissionnaire
Fait ale.....
(Nom, Prénom, Qualité et cachet du signataire)